

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2019

Date de la convocation : 18 juin 2019

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

Ont donné pouvoir : M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Annie DUTRON à M. Michèle CEDRIN, Mme Martine FAÏTA à M. Jean-André THOMASSY, M. Daniel PARAIRE à M. Manuel BELMONTE, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

Absents : M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Blandine VIDOR.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **RESSOURCES HUMAINES** : Tableau des effectifs – actualisation

Rapporteur : Gérard BANCHET

NOTE DE SYNTHÈSE

Il est proposé de procéder à l'actualisation du tableau des effectifs, conséquence des modifications suivantes.

I. Créations de poste

Direction assainissement – Station d'épuration

L'équipe assurant la gestion des stations d'épuration est constituée de 10 agents. L'adjoint au responsable des unités de traitement était jusqu'à maintenant positionné sur le poste d'un agent en disponibilité pour convenances personnelles.

Afin de se mettre en conformité avec le contrôle de légalité, il est proposé la création d'un poste distinct d'adjoint au responsable des unités de traitement, poste de catégorie B, relevant du grade de technicien principal de 2^{ème} classe. Cette création n'entraîne pas de coût budgétaire supplémentaire.

Direction de la Petite Enfance

La direction de la Petite Enfance recourt aujourd'hui, par le biais d'une convention, au service remplacement de la ville de Vienne. Ce système, bien qu'ayant donné satisfaction pendant un moment, n'est plus adapté à la dimension de la politique Petite Enfance de l'EPCI.

Aussi, il est proposé de créer en interne des postes d'auxiliaires de puériculture et d'assistantes Petite Enfance de secteur, qui assureront les remplacements dans les EAJE des agents en maladie ou absences diverses.

Chacun des trois secteurs comptera une auxiliaire de puériculture et une assistante Petite Enfance, qui seront missionnées dans les structures par la responsable de secteur, sur demande des directrices.

Aussi, il est proposé la création de 3 postes d'auxiliaires de puéricultures principal de 2^{ème} classe et 3 postes d'assistantes Petite Enfance relevant du grade d'adjoint technique.

II. Transformations de poste

A. Suite à une réussite à concours

Direction de la Communication

Suite à la réussite au concours d'attaché territorial d'un agent de la direction et compte-tenu du poste occupé qui est calibré comme relevant d'une catégorie A, il est proposé de transformer le poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe en un poste relevant du grade d'attaché pour permettre la nomination de l'agent.

B. Suite à un recrutement

Systèmes d'Informations et des Télécommunications

Par délibération n°19-23 du 12 février 2019, le conseil communautaire a créé un poste de catégorie B de chef de projet écoles numériques pour intervenir auprès des écoles du territoire.

A l'issue de la procédure de recrutement qui a été réalisée et pour permettre le recrutement de l'agent titulaire retenu, il est proposé de transformer ce poste de technicien principal de 2^{ème} classe en un poste de catégorie A relevant du grade d'ingénieur.

C. Mise en œuvre des propositions 2019 en matière d'avancement de grade

Dans le cadre du déroulement des carrières statutaires des fonctionnaires territoriaux prévu aux articles 77 et suivants de la loi n°84-53, des agents de Vienne Condrieu Agglomération remplissent les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade.

Afin de permettre la nomination des agents sur les grades d'avancement, il est proposé la création et la suppression en parallèle des grades répertoriés dans le tableau ci-dessous, en modifiant la liste des emplois permanents.

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE et modifie comme suit le tableau des effectifs résultant des changements explicités :

Créations de postes	
Postes A SUPPRIMER	Postes A CREER
-	1 technicien principal de 2 ^{ème} classe
-	3 auxiliaires de puériculture principal de 2 ^{ème} classe
-	3 adjoints techniques

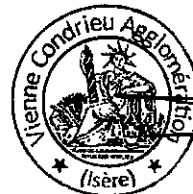
Transformations de poste	
Postes A SUPPRIMER	Postes A CREER
1 rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1 attaché territorial
1 technicien principal de 2 ^{ème} classe	1 ingénieur

Transformations de poste – Mise en œuvre des propositions d'avancement de grade 2019	
Postes A SUPPRIMER	Postes A CREER
4 rédacteurs principaux de 2 ^{ème} classe	4 rédacteurs principaux de 1 ^{ère} classe
1 rédacteur	1 rédacteur principal de 2 ^{ème} classe
3 adjoints administratifs principal de 2 ^{ème} classe	3 adjoints administratifs principal de 1 ^{ère} classe
1 technicien principal de 2 ^{ème} classe	1 technicien principal de 1 ^{ère} classe
2 agents de maîtrise	2 agents de maîtrise principaux
8 adjoints techniques principaux 2 ^{ème} classe	8 adjoints techniques principaux 1 ^{ère} classe
10 adjoints techniques	10 adjoints techniques principaux 2 ^{ème} classe
1 éducateur de jeunes enfants 2 ^{ème} classe	1 éducateur de jeunes enfants 1 ^{ère} classe
4 auxiliaires puériculture principaux 2 ^{ème} classe	4 auxiliaires puériculture principaux 1 ^{ère} classe
1 adjoint d'animation	1 adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 25 juin 2019

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le - 1 JUIL. 2019
et a été publiée le - 1 JUIL. 2019



Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Thierry KOVACS



Pour le Président et par délégation,
Directeur Général des Services

Claude BOUR

